



Retrait de permis et visite medicale

Par **lola**, le **10/03/2009** à **18:53**

bonjour a tousrnje viens de me faire retiré le permis par les motards pour exce de vitesse (49 au dessus)rnle permis a ete retiré immediatement sur place pour 2 mois ,jai reçu la convocation pour la visite medicale rnje voudrais savoir si il y a un jugement après la restitution de celui ci et de combien peut etre l amendernmerci de votre aide

Par **Tisuisse**, le **11/03/2009** à **10:17**

Bonjour,rnrnLes motards ont procédé, sur ordre du préfet, à une rétention administrative. Cette rétention a été fixée à 2 mois, et c'est en attendant que vous passiez devant le juge de proximité, à mois que vous ne fassiez l'objet d'une ordonnance pénale (donc sans comparution de votre part).rnrnLes sanctions vous sont indiquées sur ce même forum, dans le post-it relatif aux excès de vitesse. La visite médicale est obligatoire dès qu'un retrait de permis est fixé pour 1 mois minimum.

Par **lola**, le **11/03/2009** à **10:22**

merci j ais bien compris rnil ne me reste plus qu a attendre le verdicternmerci de votre reponse